

INSPECTRICE OU INSPECTEUR EN BÂTIMENT COMMERCIAL

Un (1) poste régulier permanent et un (1) remplacement d'environ 1 an

SERVICE URBANISME, PERMIS ET INSPECTION • CONCOURS NO 1162 • 2^E AFFICHAGE



CONDITIONS SALARIALES

Le taux horaire varie entre 32,03 \$ et 41,65 \$, et ce, selon les dispositions de la convention collective régissant les employés de bureau.

HORAIRE DE TRAVAIL

L'horaire régulier est de 35 heures par semaine, du lundi au vendredi midi.

Pour soumettre votre candidature :
rimouski.ca/emplois

L'offre d'emploi demeurera en
vigueur jusqu'à ce que le besoin
soit comblé

SOMMAIRE DE LA FONCTION

Sous la responsabilité de la chef de division – Permis et inspection, la personne titulaire du poste accueille les visiteurs, principalement des professionnels de la construction, des entrepreneurs et des promoteurs, et donne des renseignements relatifs à la réglementation sous la juridiction du Service urbanisme, permis et inspection. Elle fournit aux requérants l'assistance technique nécessaire pour la préparation et la présentation des demandes de permis et de certificat d'autorisation, les informe des documents requis à l'appui de leur demande, effectue l'étude des demandes de permis de construction, de certificats d'autorisation et d'attestations de conformité principalement pour des projets commerciaux, institutionnels, industriels et agricoles, et d'habitations multifamiliales de cinq logements et plus. Elle délivre ces permis, certificats et attestations, rédige et transmet des avis, rapports et constats d'infraction, effectue des inspections sur le territoire notamment celles des permis, certificats et attestations qu'elle a délivrés et fait le suivi de ses dossiers. Elle collabore à la mise en place et à l'amélioration continue des procédures du service et de celles qui nécessitent une collaboration interservices. Elle contribue à la formation du personnel du service et le conseille sur les décisions à prendre. Elle est responsable de l'application de programmes de la SHQ notamment celui sur les « Petits établissements accessibles » (PEA).

PROFIL DE COMPÉTENCES RECHERCHÉES

- Détenir un diplôme d'études collégiales en Technologie de l'architecture ou en Techniques d'aménagement et d'urbanisme jumelé à un minimum de deux années d'expérience pertinente;
- Toute combinaison de formation et d'expérience jugée équivalente pourra être considérée;
- Posséder de bonnes connaissances du Code de construction du Québec et des divers règlements et lois en matière d'urbanisme et d'environnement;
- Avoir suivi un cours de sécurité générale sur les chantiers de construction;
- Avoir une bonne connaissance du français écrit et parlé;
- Faire preuve de rigueur;
- Posséder une bonne capacité d'analyse;
- Être méthodique et proactif;
- Disposer d'une voiture et pouvoir l'utiliser dans le cadre de ses fonctions.